

MÉMOIRE

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L' ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

PROJET ÉOLIEN DE ST-VALENTIN

Mémoire

Bureau des audiences publiques sur l'environnement du Québec

Sujet : **Implantation d'un projet éolien à St-Valentin**

Mesdames, Messieurs,

C'est à titre de citoyenne résidente de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix que je viens vous soumettre mes réflexions concernant le projet d'implantation d'éoliennes industrielles dans ma région. Consciente des enjeux et des conséquences irréversibles que représente l'implantation d'un tel projet, je trouve qu'il est important de ne pas bousculer l'échéancier et de procéder à une mûre réflexion.

Le projet d'implantation de sources d'énergie verte n'est pas mauvais, il est même louable . Notre dépendance aux énergies fossiles nous rend vulnérables tant du point de vue économique que du point de vue socio-politique. Il devient donc impératif d'assurer notre autonomie énergétique, et ce dans des sources d'énergies renouvelables.

Le projet d'implantation d'éoliennes à St-Valentin semble, de prime abord, répondre à cette volonté d'assurer la production d'une énergie verte et renouvelable.

Cependant, cette implantation ne doit pas se faire au détriment de certains secteurs d'activité humaine.

Ce qui me préoccupe, c'est son implantation en milieu habité sans tenir compte des tenants et aboutissants propres à chaque région et sans envisager les conséquences possibles sur l'environnement (sanitaire et social) et le patrimoine agricole.

La région de St-Valentin est une région agricole dotée de très belles terres riches et fertiles. L'exploitation agricole du milieu s'inscrit dans une volonté politique d'augmenter la production et la consommation locale de produits agroalimentaires. C'est dans cette optique que le 23 août 2010 le ministre de l'agriculture du Québec, M. Claude Bécharde annonçait la mise en place de tables de travail en vue d'accroître la présence de produits bioalimentaire québécois sur les tablettes des grands distributeurs en alimentation.

M. M. Bécharde affirmait; « Au cours des dernières années, de nombreux efforts ont été déployés pour inciter les consommateurs à acheter plus d'aliments produits et préparés au Québec.,.....Comme 70 % des achats d'aliments au Québec se font essentiellement au sein de ce réseau , un meilleur accès aux produits de chez nous à leurs tablettes permettra aux consommateurs de se les procurer facilement. »

La vision de M. Bécharde est la bienvenue et elle est souhaitée par la majorité des producteurs agricoles du Québec . Cependant, cette politique doit être essentiellement soutenue par une volonté commune de la part des producteurs agricoles d'augmenter la production de produits alimentaires.

Mais comment augmenter cette production sur un territoire qui ne représente qu'un mince 2 % du territoire québécois?

Comment assurer une augmentation de production sur un territoire qui ne cesse de se rétrécir et d'être amputé par des impératifs autres qu'agricoles?

Comment justifier alors l'amputation de plus de 600 acres de belles terres agricoles à St-Valentin pour y implanter des éoliennes ?

Quelle est la logique qui justifie un tel massacre?

Où réside donc le " common sense"?

Pourquoi ne pas adopter un politique environnementale et agricole unifiée?

Pourquoi la main gauche ignore-t-elle ce que fait la main droite. ?

Que doit-on prioriser ; un accroissement agroalimentaire ou l'exploitation d'une énergie non indispensable puisque notre hydroélectricité remplit amplement nos besoins en énergie .

Une réflexion s'impose et, afin d'alléger la lecture, je la ferai sous forme de " considérants "

Donc,

- Considérant les surplus avérés en hydroélectricité au Québec
- Considérant le fait que l'implantation de sources énergétiques supplémentaires de nature éolienne ne constitue en aucun temps un impératif indispensable à notre approvisionnement énergétique
- Considérant que les redevances perçues par notre gouvernement ne sont que symboliques
- **Considérant la nécessité d'assurer l'intégrité et la pérennité de nos belles terres agricoles**
- Considérant notre devoir de protéger le patrimoine terrien et énergétique
- Considérant que nos pères avaient compris qu'il fallait rester " *Rester Maîtres chez Nous*" dixit M.Jean Lesage P.M. du Québec
- Considérant qu'il faut de plus en plus assurer notre autonomie agroalimentaire
- Considérant les risques sanitaires encourus liés à la proximité d'éoliennes industrielles.
- Considérant la vocation agrotouristique et nautique de notre région.
- Considérant que nous vivons dans une société qui se veut démocratique.
- **Considérant qu'aucun citoyen n'a été informé adéquatement des risques encourus liés à la présence d'éoliennes en zone habitée.**
- Considérant les impacts négatifs en zone habitée, et ce, à travers le monde

- Considérant qu'une telle implantation en région non habitée ne présente aucun irritant pour la population.
- Considérant que l'implantation à proximité des habitations desdites éoliennes **ne sert que l'intérêt pécuniaire des promoteurs**

Je considère que ;

- les conséquences économiques n'en valent pas le piètre bénéfice escompté.
- la réalisation d'un tel projet équivaut à **brader la richesse inestimable que constituent nos terres agricoles.**
- l'empressement des promoteurs est louche et dangereuse.
- **la non-consultation de la population est une entorse sévère à la démocratie et rend, de ce fait , le projet non acceptable socialement.**
- les promoteurs devraient limiter leurs exploitations aux zones non habitées .
- le projet d'implantation dans notre région est une **grave erreur et je m'y oppose fortement**

Je propose que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement;

- recommande aux autorités locales et au gouvernement provincial une consultation publique et un référendum auprès des populations visées par l'implantation d'un projet éolien
- rende compte des irritants que suscitent ces projets aux niveaux de vue social, économique, sanitaire, touristique et agroalimentaire
- s'informe, étudie et tienne compte des expériences similaires ailleurs en Amérique et en Europe.
- avise la CPTAQ que ces projets engendrent le morcellement de belles terres fertiles
- **propose une révision de la distance minimale de toute habitation à 5 km.**
- recommande une étude plus exhaustive auprès des Départements de santé publique concernant l'impact de telles implantations sur la santé de la population

Mémoire présenté au BAPE par : *Andrée Villecourt*

Andrée Villecourt